

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Réponse no 02/2025

Réponse à l'interpellation « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2024, le groupe des Vert·e·s a déposé l'interpellation suivante :

Nous avons entendu parler d'incivilités à la déchetterie du Cercle de Corsier à Praz-Libon et de l'intention d'un renforcement des contrôles.

Ne met-on pas la charrue avant les bœufs avec ce projet de renforcement ? Ne devrait-on pas se demander le pourquoi de ces incivilités ?

En effet, on peut penser que les frustrations, que nous avons nous-même plusieurs fois ressenties en subissant la règle des 110 litres, sont largement partagées par les habitants et habitantes de nos quatre communes et qu'elles peuvent mener à des réactions fortes.

Ne faudrait-il pas assouplir ces règles, fort discutables, et aussi transformer le « contrôle » en de l'« aide et accueil » des usagers ?

Une autre source de frustration est le fait que cette déchetterie ne reprend pas tous les déchets. On a l'impression qu'elle n'est pas au service des citoyens et citoyennes.

Ajoutons encore que notre petite ressourcerie pourrait être considérablement développée.

Ajoutons pour terminer, que notre commune est dans l'inégalité car la gestion et l'élimination de nos déchets ne sont pas entièrement couvertes par des taxes. Une partie est couverte par l'impôt. La LPE - la Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement, exige que l'élimination des déchets urbains soit entièrement financée par des taxes, selon le principe du pollueur / payeur. La Cour des comptes du canton de Vaud a d'ailleurs récemment relevé cette illégalité dans plusieurs des communes étudiées.

On se rend bien compte que des choses doivent changer et évoluer.

Ainsi nous demandons à la Municipalité si elle ne trouverait pas opportun de faire procéder à une enquête d'opinion des utilisateurs et utilisatrices de cette déchetterie. Elle pourrait alors identifier les changements à effectuer et chercher des solutions afin de satisfaire la population et respecter la loi ?

Nous désirons une réponse écrite pour notre prochaine séance du mois de mars 2025.

Les Vert·e·s de Corsier-sur-Vevey

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond à l'interpellation de la manière suivante :

1. Respect de la législation

La loi fédérale impose une règle stricte concernant les sacs 110 litres pour les déchets urbains. Cette règle, que nous appliquons scrupuleusement, est une obligation légale et non un choix arbitraire de la Municipalité. Son respect permet à notre commune de se conformer à la LPE (Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement) et à la LGD (Loi cantonale vaudoise sur la Gestion des Déchets).

2. Renforcement de l'aide aux usagers

La Municipalité reconnaît que des frustrations peuvent émerger lors de l'utilisation de la déchetterie. Par ailleurs, certaines incivilités compliquent le bon fonctionnement du site et le respect des règles de tri. Dans cette perspective, une deuxième personne a été engagée afin d'aider, informer et orienter les usagers, tout en veillant au respect des consignes. Cette mesure vise à transformer le « contrôle » en un véritable service d'écoute et d'accompagnement, favorisant ainsi un cadre plus serein et respectueux pour tous.

3. Gestion des déchets acceptés

La loi impose le tri de six types de déchets : papier-carton, métaux, appareils électroniques, déchets spéciaux, déchets méthanisables ainsi que les sacs taxés. Toutefois, de nombreux autres déchets peuvent également être déposés à Praz-Libon, ceci au bon vouloir de la commune et au service de ses citoyennes et citoyens. Au total, plus de cinquante matières différentes sont collectées sur le site.

Pour éviter toute confusion, une liste détaillée des déchets acceptés a été communiquée à l'ensemble de la population. De plus, le document « **Informations communales concernant la gestion des déchets** », distribué à tous les citoyens du cercle de Corsier, regroupe des indications précieuses pour un tri efficace.

Avant de vous déplacer, la Municipalité vous encourage à le consulter : cela permet ainsi d'optimiser les déplacements et de garantir une meilleure valorisation des matières recyclables. Un tri rigoureux contribue directement à la préservation des ressources et à la réduction de notre impact environnemental.

4. Contraintes d'agrandissement de la ressourcerie

La Municipalité comprend les attentes en matière d'infrastructures. Toutefois, l'agrandissement de la déchetterie n'est pas envisageable, car les contraintes physiques du site ne permettent pas d'étendre l'espace existant.

5. Responsabilité partagée et consommation responsable

L'amélioration de la gestion des déchets repose sur une démarche collective. Des ajustements sont en cours du côté des infrastructures, mais une approche plus responsable de la consommation est également essentielle :

- **Réduction à la source** : privilégier des choix de consommation générant moins de déchets.
- **Retour aux magasins** : déposer les emballages directement aux points de vente permet d'en rationaliser la gestion.

Adopter des gestes éco-responsables permet à chacun de contribuer à un système plus durable et efficace.

6. Financement conforme à la LGD

La Municipalité est bien entendu au courant du principe du pollueur-payeur, inscrit dans la LGD, et qui impose que la gestion des déchets soit financée par des taxes spécifiques et non par l'impôt. A ce sujet, il est intéressant de constater que l'application de cette règle est interprétée de manières diverses et variées au sein des communes vaudoises.

Si elle souhaite respecter au mieux cette contrainte, la Municipalité tient également à prendre en compte la volonté exprimée par le Conseil communal lors de la prise en considération de la motion « Pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement sur la gestion des déchets » déposée par M. Patrick Groux en juin 2023.

Conclusions

La Municipalité est consciente que des améliorations sont nécessaires et elle y travaille activement. Des mesures concrètes sont déjà mises en place pour améliorer l'accueil des usagers et assurer un fonctionnement optimal de notre déchèterie.

Réduire nos déchets, c'est préserver notre environnement et notre qualité de vie, en accord avec les objectifs du Plan Climat communal, vaudois et fédéral. Chaque geste compte pour un avenir plus durable.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère qu'il a été répondu à l'interpellation déposée par le groupe des Vert·e·s le lundi 9 décembre 2024.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre